



Litige avec une société refusant de prendre ses responsabilités

Par **myriam11200**, le **03/02/2012** à **13:54**

Bonjour,rrnrnJe me tourne vers vous aujourd'hui afin d'être renseigné pour pouvoir apporté mon aide a ma soeur.rnrnPour résumé :rrnrnA l'entrée d'une résidence il y avait des travaux en cours, il s'agissait de la pose d'un portail automatique, des tiges en fer dépassaient du sol. Ces travaux n'étaient pas signalé (aucune visibilité ne laissé présagé des travaux) et ces tiges n'étaient pas protégées de quelques façon que ce soit.rnDonc en entrant, tout le coté du véhicule à ma soeur a été endommagé par ces tiges, bien sûr elle l'a déclaré à son assurance, est aller a la gendarmerie, a réussi a obtenir les coordonnées de la société mais voilà que l'assurance adverse refuse d'intervenir pour le motif que suite à la déclaration de son client, sa responsabilité n'est pas établi et que ma soeur doit être maitre de son véhicule.rnrnHors, ce monsieur a déclaré avoir balisé le chantier et protéger les tiges de fer qui dépassé mais ma soeur a des photos du jour du sinistre attestant le contraire.rnrnPourriez vous me conseiller s'il vous plait rnrnMerci milles fois par avancernCordialement